

# Coffreur Boiseur

GO/ Bâtiment : **01. 02.18** Mise à jour 05/2024

Codes : **NAF** :43.99 C ; **ROME** : F1701 ; **PCS** : 621b **NSF** : 232

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale.

## Situation Travail

Procède à la construction ou à la rénovation de bâtiments, d'ouvrages de génie civil (pont, barrage, galerie, tunnel...) en réalisant des boisages et moules (en bois sur mesure) appelés coffrages dans lesquels il insère les armatures métalliques, noyées dans une masse de béton armé.



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

Pour travail en galerie : **Mineur Boiseur Galerie/Tunnel 08.15.18**

Coffrages autres que le bois : **Macon Coffreur Constructeur Ouvrages/Art-Génie Civil 08. 40.21**

**Coffreur Bancheur 01.01.18**

Le coffreur peut exercer dans les grandes et petites entreprises de construction du bâtiment, et de travaux publics, et dans des entreprises de génie civil

Le bois est l'un des premiers matériaux utilisés pour la réalisation de coffrages, il présente de nombreux avantages pour les bétons apparents structurés de qualité, présentant des textures variées, et pour les ouvrages de formes complexes et non répétitives.

Les planches utilisées pour le coffrage doivent être suffisamment épaisses pour éviter un gauchissement (27 à 40 mm), tirées d'essences de bois exempts de tanin, secs et stabilisés.

- Utilise surtout des panneaux de type **ctbx** (contre-plaqué marine imperméable) en épaisseur de 16 à 19 mm, dont la surface peut être bakélisée pour augmenter encore sa longévité, peuvent être réutilisés un grand nombre de fois.

- Peut réaliser le coffrage bois **avec des panneaux de contreplaqué**, pour les surfaces

Copyright (©) : Tous droits réservés Prévention Gagnante BTP

importantes et planes, et pour les petits éléments de forme complexe, du fait de sa facilité de découpe

- D'après les indications du chef d'équipe, des plans, des croquis ou sur son initiative, prévoit la quantité de béton, de bois, de matériaux nécessaires à la réalisation des boisages ; doit avoir des connaissances en géométrie, dessin et métrage.

- Aménage un poste de travail à hauteur d'homme , avec une sécurité optimale et un confort de travail, pour *la découpe de bois et la fabrication de mannequins sur chantier* : comportant **une table ou un établi de découpe, ou une scie sur table sécurisée** ( il existe actuellement sur le marché : une scie à bois, dotée **d'un système qui reconnaît la peau de l'opérateur** ( quand la main touche la lame, elle est repérée instantanément, un frein moteur arrête le disque en quelques millisecondes) ; en cas de contact un capteur déclenche une cartouche libérant un ressort préchargé pour enfoncer un bloc d'aluminium dans la lame de scie .

. La table ou l'établi de découpe doit être

- Facilement déplaçable, équipé si possible de roulettes ; de points de levage normalisés pour le grutage .
- Permettre un réglage de la hauteur de travail, à hauteur d'homme ( 83 à 88 cm)
- Equipé d'une aspiration à la source de classe M pour les poussières de bois ; de 2 serres joints intégrés, afin de faciliter le blocage de la pièce à découper ; d'une potence pour le flexible d'aspiration , et le câble d'alimentation électrique ( afin de le dégager de la zone de coupe) ; de rangements évitant des stockages à terre et d' un rangement de la scie en fin de coupe, dans une tablette repose scie empêchant l'accès à la lame ( en acier trempé ou en carbure de tungstène)



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

Utilisera de préférence :

- ✓ Pour les sciages de débits, **des scies radiales**
- ✓ Pour les opérations de délignage de panneaux , **une scie circulaire** plus petite et donc plus légère.

La scie circulaire à table de chantier nécessite de respecter quelques consignes et mesures de sécurité.

Installation sur une surface plane et à l'abri des intempéries ; couteau diviseur réglé à 2 ou 3 mm de lame ; cape réglée en hauteur au plus près de la pièce à scier (empêchant le contact de la main avec la lame lors du sciage) ; *poussoirs* en fin de passe pour les petites pièces, *contre-guide* pour préserver la lame lors du délignage au guide, *servantes* pour le délignage des pièces de grande longueur .

Disjoncteur différentiel à haute sensibilité 30 Ma , discontacteur évitant le démarrage du moteur de la scie en cas de remise sous tension intempestive , et bouton d'arrêt d'urgence type « coup de poing ».

### Scie circulaire à table de chantier OPPBTP

- Ajuste les pièces en bois, puis les assemble (clouage, vissage) ; les formes demandées sont

Copyright (©) : Tous droits réservés Prévention Gagnante BTP

parfois très complexes.

- Met en place le coffrage (peut assister la manutention du coffrage par la grue, peut percer le béton ou couper des fers en attente).
- Installe les armatures en acier dans le coffrage ; place et cale les fers.
- Assure l'étanchéité du coffrage avec des bandes adhésives
- Huile l'intérieur du coffrage pour empêcher que le ciment n'y colle en séchant :

Applique l'agent de démoulage de manière uniforme en un film mince, sans défauts ni excès sur la face interne du coffrage (bois, plastique, acier...), à la brosse de préférence++ en utilisant un huileur à manche télescopique , permettant de garder une posture ergonomique qui limite les TMS de l'épaule : bras au-dessus des épaules, et évite les risques de chute ; ou au pulvérisateur

Pour des raisons environnementales, les produits de démoulage, se sont diversifiés : émulsions, résines, cires et huiles végétales

### 5 catégories de démolant (classification SYNAD 2019).

- **Végétal** (Pur Végétal, Émulsion d'Huile Végétale, Végétal)
- **Base Végétale** (sans solvant, avec solvant)
- **Synthèse** (Pur Synthèse, Emulsion d'Huile de Synthèse, Synthèse)
- **Base Synthèse** (Base Synthétique , Minéral Neuf ).
- **Recyclé et Emulsion Recyclée** Non recommandé par les organismes de prévention des risques professionnels (INRS, CARSAT, CRAMIF...)

- L'ensemble est maintenu en place le temps du séchage par des étais, barres de métal réglables.

- Participe généralement au coulage (réception béton, vibration, réglage et lissage). **cf.**

**différentes phases de travail , identiques au : Coffreur Bancheur 01. 01.18**

- Emploie des machines vibrantes portatives (MVP) : scie circulaire, aiguille vibrante, perforateur, tronçonneuse à disque).



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

L'utilisation de béton autoplaçant (BAP) évite la vibration (diminution bruit, TMS, pénibilité).

- Décoffre en faisant attention à le garder intact et à ne pas abîmer le coffrage qui pourra être réutilisé **cf. fiche coffreur bancheur** pour cette phase de travail
- Peut réaliser les joints des plafonds et des murs après le décoffrage , avec **une lisseuse longue portée** permettant de réaliser cette opération plus facilement, et de manière plus sécurisée,



- Contrairement à la méthode traditionnelle qui consiste à utiliser un couteau à enduire, en utilisant une plateforme individuelle roulante (PIR), le long manche de la lisseuse permet une intervention directe jusqu'à 3 m, de plain-pied ( évitant le risque de chute), dans une posture confortable ( outil utilisé non au-dessus de épaules, source de TMS) .  
Cet outil diminue la pénibilité de la tâche, et le temps d'application des joints est réduit de 70% pour un rendu parfait sous plafond.
- Travaille très souvent en hauteur : échafaudage fixe ou roulant ; PIR, PEMP
- Dans le cadre de l'économie circulaire, met en place **des bennes de durcissement des résidus de béton** permettant de prendre en compte la problématique de la laitance, lors du traitement des retours de béton frais



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

Une fois le béton durci, un système mécanique permet après 12 h de séchage minimum, d'assurer le déchargement du bloc sur une plate-forme de concassage pour le récupérer comme agrégats pour la fabrication de béton

L'impression avec une imprimante 3D, peut permettre la construction de coffrages complexes ( ex : piles de ponts complexes ), diminuant la pénibilité et améliorant la sécurité sur le chantier ; de plus *elle diminue l'impact environnemental et ne produit que peu de déchets* .

## Exigences

- Acuité Auditive Adaptée /Poste :
- Capacité Réflexion /Analyse :
- Co activité :
- Conduite PEMP
- Contrainte Physique :
- Contrainte Posturale : définie comme positions forcées des articulations
- Toute Posture
- Esprit Sécurité :
- Horaire Travail : Dépassement Horaire : coulage béton
- Intempérie :
- Mobilité Physique :
- Sens Equilibre :
- Température Extrême : forte chaleur, grand froid
- Travail en Equipe

- Travail Hauteur :

## Accidents Travail

Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Agression Agent Chimique : Contact, Projection : béton, ciment, huile décoffrage
- Chute Hauteur : échafaudage, banche, échelle, trémie, PEMP
- Chute Plain-Pied : dénivellation, surface glissante, encombrement,
- Chute Objet : matériau, matériel, outil
- Eboulement/Effondrement : terrain, ouvrage
- Emploi Machine Dangereuse : scie circulaire, disqueuse, ponceuse,
- Emploi Outil à Main/Matériau Tranchant/Contondant : scie circulaire masse/marteau,
- Port Manuel Charges : Matériau, Matériel (Machine/Outil)
- Projection Particulaire : poussière, particule
- Heurt par Engin/Véhicule : chantier
- Ruine Echafaudage : mauvaise stabilisation, mauvais montage
- Risque Routier : Mission, Trajet
- Travaux Rayonnement Non Ionisant : Rayonnements Optiques Naturels (soleil UV)

## Nuisances

- Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) valeur exposition déclenchant action
- Ciment/ Béton : considéré comme un **mélange chimique dangereux**
- Huile Minérale : Huiles démoulage
- Hyper Sollicitation des Membres TMS
- Manutention Manuelle Charge
- Poussières de bois
- Rayonnement non Ionisant : Rayonnements naturels (UV)
- Température Extrême :
- Vibration mains-bras : >2,5 m/s<sup>2</sup> (8h) : déclenchant action prévention
- Gaz Echappement : particules fines diesels ; moteurs thermiques : SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, CO :(CIRC cat :1) : travaux en galerie



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

## Maladies Professionnelles

Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre :

- Affections périarticulaires : épaule tendinopathie aigüe ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : épicondylite, épitrochléite ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien (57)
- Affections chroniques du rachis lombaire / manutentions : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 (98)
- Affections provoquées par les vibrations et chocs : troubles angioneurotiques, affections ostéoarticulaires (69)
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels (42)
- Affections provoquées par les poussières de bois : lésions eczématiformes, rhinites, asthmes ; cancer fosses nasales et éthmoïde (47)
- Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse : dermite irritative, lésions eczématiformes (36)
  - Affections cutanées cancéreuses provoquées par les dérivés du pétrole (36 bis) extraits aromatiques pétroliers utilisés notamment comme huiles de démoulage
- Affections causées par les ciments : dermite eczématiforme, blépharite, conjonctivite (8)
  - Péri onyxis/ Onyxis : atteinte du gros orteil (77)
- Mycoses cutanées (46C)



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

## Mesures Préventives

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre **le chapitre correspondant du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP**

**MESURES ORGANISATIONNELLES :**

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financières CARSAT/ANACT

**Aide financière CARSAT : entreprises 1 à 49 salariés :**

- ✓ **TOP BTP : Une aide financière pour protéger les salariés du secteur de la construction :**

Afin de réduire les risques de chutes de plain-pied et de hauteur, les TMS et lombalgies liés aux

charges lourdes ou encore l'exposition aux substances chimiques

**Aide financière CARSAT : entreprises 1 à 49 salariés :**

Autorisation Conduite/Formation : PEMP ; chariot automoteur chantier

Bruit

Carte Identification Professionnelle (CIP)

Charge Physique Travail/ Manutentions Manuelles

Climat & Risques Professionnels

Déchets Gestion /REP Bâtiment

Fiche Données Sécurité (FDS) : huile décoffrage

Installation/Préparation/Organisation/Logistique Chantier



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

Performance Economique

Intelligence Artificielle (IA)/Impression 3D/BIM BTP/CIM : peut utiliser une armoire numérique pour la présentation des données BIM à chaque étape du chantier

Location Matériels/Engins

Organisation Premiers Secours

Prevention Pratiques Addictives en Milieu Travail

Risque Chimique ACD CMR Nanomatériaux Perturbateurs Endocriniens Biocides

ciment et béton considérés comme mélanges dangereux, huiles décoffrage

**Agents de démoulage des bétons Compositions, dangers, mesures de prévention INRS 07/2020**

**Prévention des risques liés au ciment INRS mise à jour 11/2022**

Risque Electrique

Sécurité Incendie

Températures Extrêmes

Travaux Interdits/Règlementés Jeunes Ages au moins 15 ans moins 18 ans

## MESURES TECHNIQUES :

Balisage Périmètre Sécurité Chantier Provisoire Fixe/Mobile

Bruit

Chute Hauteur : ardes corps, trémies protégées

Chute Plain-Pied

Circulation Entreprise/Chantier

Déchets Gestion

Echafaudages/Moyens Elévation

Eclairage Chantier

Etalement.

Heurt/Ecrasement PL-Engins

Installation Hygiène Vie Chantier (IHV)

Lutte Incendie.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

**Machines-Outils-Portatives Electromécaniques/Pneumatiques** : machines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...), équipées de raccords rapides de sécurité et de poignées anti -vibratiles, **avec aspiration poussières** .

Manutention Mécanique: Grue Tour/Grue Mobile

Manutentions Manuelles/TMS :Aides

Organisation Premiers Secours

**Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE**

Contraintes posturales et physiques (bruit ; vibrations mains bras ; rayonnements non ionisants UV ; travaux en extérieur) ; risques chimiques ( huiles décoffrage ; poussières bois)

**Poussières/Fumées/Gaz/Vapeurs** : poussières bois (découpe scie circulaire ou radiale avec aspiration )

**Risque Electrique Chantier** : privilégier utilisation aiguille vibrante sur batteries ; coffret électrique fixe ou portatif fermé à clé, **avec dispositif différentiel haute sensibilité (DHS 30 mA)**, avec branchement extérieur des prises de courant, prolongateur câble **type H 07-RNF** (ne pas dépasser 25 mètres).

**cf. item : travaux à proximité réseau électrique aérien**



Substitution CMR-ACD/Changement Mode Opérateur : : remplacement huiles minérales par huile ou cire végétale

Températures Extrêmes

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI

Vibrations : utiliser du béton autoplaçant (BAP) très fluide qui ne nécessite pas d'être vibré.

## MESURES HUMAINES :

Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires : Mémo d'accueil sur un chantier de gros œuvre OPPBTP mise à jour 03/2023

### Information Risques Sante Sécurité Salaries

Certificat Aptitude Conduite en Sécurité (CACES®) : PEMP : **R486** ; chariot automoteur chantier : **R489**

Certificats Qualification/Maitrise Professionnelle (CQP/CMP)

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes

Formation Elingage/Levage

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

Performance Economique

Formation Utilisation Montage/Démontage Echafaudage

Habilitation Electrique: utilisation scie circulaire, vibreur béton : habilité BS pour réalisation d'opérations simples d'ordre électrique (professionnel non-électriciens du BTP) :utiliser aiguille vibrante sur batteries

Hygiène Corporelle/Vestimentaire : utilisation huile décoffrage

Information/Sensibilisation Bruit.

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Information/Sensibilisation Rayonnements Naturels (UV)

Information Sensibilisation Vibrations Mécaniques

Notice Poste/Informations CMR/ACD Salaries

## Passeport Prevention

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

Sensibilisation /Information Prevention par le jeu

Températures Extrêmes

## Suivi Individuel Préventif Santé

### OBJECTIFS :

- Informer le travailleur sur les facteurs de risque du métier , et le sensibiliser sur les moyens de prévention (fiche métier)
- **Tracer ses expositions professionnelles** ( suivi post exposition/post professionnel )
- **Prévenir++** et dépister les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de ses activités professionnelles **(actuelles et passées)**
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité et l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS), **la désinsertion professionnelle** (cellule dédiée dans le SPST, visite de mi-carrière), *et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.*
- **Participer à des actions de promotion de la santé** sur le lieu de travail, liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives, bénéfiques de la pratique sportive ...), dont des campagnes de vaccination et de dépistage
- L'Informé sur les modalités de suivi de son état de santé

### MODALITES DE SUIVI :

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

### PRISES EN CHARGE :

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*

### Suivi individuel de l'état de santé du salarié :prise en charge du coût des examens complémentaires INRS 2021

- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*
- Le temps nécessité par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est

- Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,
  - Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.
- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.
- Chaque SPSTI (service de prévention et de santé au travail interentreprises) doit proposer une offre « *spécifique* » et adaptée (**D. 4622-27-1**).
- ❖ Au chef d'entreprise qui peut aussi « *bénéficier de l'offre de services proposée [à ses] salariés* » par le SPSTI auquel adhère son entreprise : **article L. 4621-4**,
- Conformément à l'article **D 4622-22** du Code du travail, **obligation pour l'employeur** d'informer le SPST de **la liste des postes à risques, pour lesquels un suivi médical renforcé (SIR) doit être mis en œuvre**.

La liste propre au suivi médical renforcée **est mise à jour tous les ans**, et doit donner lieu à une consultation préalable du CSE.

L'article **R. 4624-23** du Code du travail donne la liste des risques particuliers



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

### **Suivi à l'embauche : Salarié exposé à des risques particuliers**

**Pour sa santé ou sa sécurité (RPSS), ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail :**

**-Examen médical d'aptitude (EMA), préalablement à l'affectation au poste, réalisé par le Médecin du travail ; ou si le protocole le permet : par le collaborateur médecin, avec création d'un dossier médical santé travail (DMST) s'il n'existe pas.**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017 (dont une copie est versée au DMST).**

- Si le salarié (CDI, CDD, Intérimaire) a bénéficié **d'une visite médicale d'aptitude dans les deux ans précédant son embauche, un nouvel examen médical d'aptitude n'est pas nécessaire si :**
  - Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents
  - Le médecin du travail intéressé est en possession du dernier avis d'aptitude du salarié
  - Aucune mesure formulée ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis au cours des 2 dernières années

Pour les intérimaires :les examens médicaux d'aptitude sont valables **pour 3 postes** ; si l'un des postes

nécessite un suivi individuel renforcé (SIR) lors de la mission , *la visite est réalisée par le médecin du travail de l'entreprise utilisatrice*

### **Suivi individuel renforcé (SIR) : Salarié exposé à des risques particuliers :**

- **Maximum 4 ans, avec une visite intermédiaire (2 ans) par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, médecin collaborateur, interne santé travail)**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'une attestation de suivi, ou d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail : (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017), (dont une copie est versée au DMST).**

### **Poly exposition : ANSES/PST3 09/2021**

- ✓ **Profil C** : bruit, risques chimiques et contraintes posturales
- ✓ **Profil H** : risques physiques , chimiques, et thermiques ;
- ✓ **Profil E** : risques chimiques et contraintes posturales

### **Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE**



PREVENTION GAGNANTE BTP

### **Risques Particuliers :** Performance Economique

**Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.**

- Travaux exposant aux poussières de bois inhalables CMR cat 1 A au sens de **l'article R. 4412-60 du code du travail**  
**Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérigènes au sens du code du travail JO 01/11/2020**
- **Démoulant : Huiles minérales dérivées du pétrole : huile recyclée et émulsion recyclée :** non recommandé par les organismes de prévention des risques professionnels (INRS, CARSAT, CRAMIF...), car contiennent **du benzo(a)pyrène (B[a]P), produit cancérigène : à substituer ++** par des produits « pur végétal », « émulsion d'huile végétale » ou « végétal », ainsi que les produits « synthèse », ou « émulsion d'huile de synthèse » **ayant le logo « Excellence Synad ».**
- Autorisation Conduite : PEMP ; chariot automoteur chantier...
- Risque de chute de hauteur lors opérations montage et démontage échafaudages (échafaudage roulant ou fixe).
- Intervenant sur installations électriques ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique : **utilisation scie circulaire ( découpe coffrages bois ) ;** aiguille vibrante
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation travaux en hauteur

## Risques Autres :

- ✓ **Contraintes posturales :**
  - Manutention manuelle de charges 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
  - Position debout ou piétinement 20 heures ou plus par semaine (4 heures par jour) ANSES 09/2021
  - Contraintes posturales (à genoux, bras en l'air, accroupi ou en torsion) 2 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
  - Gestes répétitifs 10 heures ou plus par semaine( ANSES 09/2021)
- ✓ **Contraintes physiques intenses :**
  - Travail en extérieur pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou à moins de 5°C ou plus de 30°C pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou entre 5°C et 15°C pendant 20 heures ou plus par semaine ; ou travailler en milieu humide pendant 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) .
  - Exposition sonore : Bruit >81DbA(8h), crêtes > 135 dB (C)++ déclenchant action prévention
  - Vibrations Main/Bras > 2,5 ms<sup>2</sup> (8h) 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
  - Exposition aux rayonnements non ionisants( UV ) .
- ✓ **Nuisances chimiques :** exposition à au moins un agent chimique classé ; ou à un agent chimique non classé ; ou à trois agents chimiques, qu'ils soient classés ou non ( excepté nuisances incluses dans les risques particuliers **cf. supra** ) .
  - Sensibilisation cutanée/respiratoire béton ; brûlures (béton dans la botte)
  - Huile minérale démoulage

## Amélioration et prise en compte de la poly exposition « Profils homogènes de travailleurs poly exposés » ANSES 09/2021



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

## Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent : du degré d'exposition actuel et passé selon la nuisance ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics d'exposition ; Co exposition ... ) ; du degré de protection du salarié (**collectif, individuel** ).

**Important :** Le médecin du travail **doit toujours tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles.**

### Bruit :

- **Echoscanner**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit

se positionner en amont de celle-ci.

- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

#### ❖ **TMS Membres supérieurs :**

- ✓ Série de vidéos destinée aux médecins du travail détaillant les manœuvres à réaliser dans le cadre du protocole européen d'examen clinique **SAL TSA**.

Il permet de diagnostiquer **12 types de TMS-Membre Supérieure** spécifiques, dès les signes précoces, ainsi qu'un syndrome général regroupant des TMS-MS dits non spécifiques mais constituant des indicateurs précoces de TMS-MS "en devenir".

**SAL TSA outil 15 INRS 01/2023**



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

- ✓ Prise en charge des tendinopathies de la coiffe des rotateurs HAS 09/2023 ([lien](#)).

**Conduite diagnostique devant une épaule douloureuse non traumatique de l'adulte et prise en charge des tendinopathies de la coiffe des rotateurs HAS 09/2023**

#### ❖ **Nuisances Chimiques :**

**Salarié affecté à des travaux l'exposant à des agents chimiques dangereux pour la santé**

- ✓ **Huiles Minérales** : Contrôle cutané : recherche boutons d'huile ; préconiser utilisation huiles végétales
  - Rechercher trouble respiratoire (pneumopathie liée au brouillard d'huile si pulvérisation sans EPI respiratoire)
  - Rechercher épithélioma primitif cutané si utilisation d'extraits aromatiques pétroliers utilisés comme huile de démoulage

#### ✓ **Ciment /Béton :**

L'exposition à des agents sensibilisants peut être à l'origine d'allergies professionnelles, cutanées ou respiratoires.

Rechercher :

- **Irritations de la peau** par le ciment frais, par le ciment frais, pouvant conduire à des brûlures, à un dessèchement de la peau et à des crevasses ; **dermite d'usure** (peau rugueuse, épaisse qui se fissure) ;

Plusieurs facteurs environnementaux (froid, sueur, lavage avec des produits agressifs...) aggravent les symptômes des atteintes de la peau dues au ciment.

Donner les conseils d'hygiène : port de gants adaptés, lavage des mains au savon doux (neutre) ; utilisation le soir d'une crème grasse émolliente, et hydratante ; une évolution vers un eczéma est toujours possible.

- **Eczéma** allergique (dermite de contact) dû à des impuretés du ciment (chrome hexavalent ou chrome VI et cobalt), *cette réaction peut survenir tardivement*, elle est définitive une fois installée
- **Irritations oculaires** en cas de projection de ciment dans les yeux

Plusieurs facteurs environnementaux (froid, sueur, lavage avec des produits agressifs...) aggravent les symptômes des atteintes de la peau dues au ciment.

- **Rhinites** provoquées par l'inhalation de ciment sec
- **Pathologies broncho-pulmonaires**, bronchites chroniques et atteinte de la fonction respiratoire par l'inhalation de poussière de ciment (notamment sur des sites de production).

Qu'elles soient respiratoires ou cutanées, les allergies professionnelles sont des pathologies le plus souvent chroniques qui peuvent devenir très invalidantes pour les salariés chez qui elles se développent.

Ces affections peuvent nécessiter un aménagement de poste, un reclassement , ou une réorientation professionnelle des travailleurs concernés



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- ❖ **Produit de cure du béton à base de solvant aromatique (xylène)** présentent un risque pour l'opérateur qui doit être prévenu : port d'équipements de protection individuelle (gants, masque, lunettes) ; notamment en milieu confiné, il doit prendre les mesures d'usage relatives au stockage des produits inflammables (point éclair < 21°)

Rechercher :

- Une irritation principalement de la peau (porter des gants en PVA ( polyalcool vinylique ) et des muqueuses :oculaire et respiratoire ; utilisation de masque à cartouche marquage A1, A2 ou A3 (la classe 3 correspond à la plus grande capacité de piégeage)
  - En cas d'exposition unique ou répétée, des troubles neurologiques aigus (sommolence, ébriété, céphalée, vertige...)
  - En cas d'exposition à des concentrations élevées, et surtout une atteinte neurologique plus progressive en relation avec des expositions répétées ;cette encéphalopathie se traduit notamment par des troubles de la mémoire et du comportement , d'aggravation progressive tant que l'exposition persiste
- ✓ **Agents chimiques dangereux : Solvants : Hydrocarbure Aromatique Monocyclique**

A substituer par produit cure béton *en phase aqueuse*

**Surveillance Biologique Exposition Professionnelle Risques Chimiques**

**Base de données Solvants : plus de 100 substances classiquement utilisées comme solvant INRS**

Copyright (©) : Tous droits réservés Prévention Gagnante BTP

## Prévenir les risques liés aux solvants INRS

L'opérateur peut être exposé **simultanément à plusieurs produits chimiques potentiellement dangereux pour la santé** ; il est nécessaire d'évaluer les risques liés à la combinaison de ces expositions.

## Poly expositions chimiques massives et diffuses : une réalité méconnue INRS 12/2020

- ❖ **Poussières Bois : VLEP sur 8 h : 1 mg/m<sup>3</sup> : cat 1 CMR (CE)** : suivi exposition actuelle et passée (cf. suivi post exposition)
- EFR à l'embauche, puis périodiquement selon degré exposition à l'appréciation du médecin du travail :
- **Asthme en relation avec le travail**
- **Nasofibroscopie** tous les 2 ans au-delà de la 30ème année après le début de l'exposition pour les travailleurs ayant été exposé pendant plus de 12 mois cumulés lors de toute activité documentée à la recherche d'un carcinome du naso pharynx (exposition > 5 ans) délai prise en charge 40 ans

## Recommandations pour les travailleurs exposés aux poussières de bois 01/2011

Sociétés Françaises : médecine du travail, du Cancer, d'Oto-rhino-laryngologie, d'Imagerie Tête et Cou, de Santé Publique

## Fiche pratique infirmier Visite Intermédiaire SIR :Poussières de bois Presance 02/2024

- ❖ **Rayonnement naturel (UV soleil)** : examen dermatologique au niveau des parties découvertes du corps (cou, mains, membres supérieurs) à la recherche de lésions cutanées précancéreuses : lésions croûteuses souvent multiples, plus ou moins érythémateuses, qui saignent facilement après grattage : **kératoses photo induites**
- Se méfier des écrans solaires qui, sont très photo sensibilisants**, et peuvent contenir des perturbateurs endocriniens (PE), préférer les vêtements à manches longues, le port de lunettes filtrantes est aussi conseillé.

## Rayonnements ultraviolets et risques de cancer fiche repère institut national du cancer 10/2021



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

### ❖ Vaccinations :

La vaccination s'inscrit autant que possible dans le **cadre du suivi médical obligatoire en santé** au travail , auquel a droit chaque salarié.

Cet acte peut résulter de **l'évaluation des risques professionnels** réalisées dans l'entreprise , ou s'inscrire dans le cadre du **calendrier vaccinal** s'appliquant à la population générale.



Au-delà des vaccinations liées aux risques professionnels (**vaccins recommandés** du fait de l'exposition à certains risques, **vaccins rendus obligatoires** par l'activité professionnelle), les SPSTI sont désormais, des acteurs attendus sur les vaccinations contribuant à la **prévention de toutes les maladies transmissibles**, y compris celles qualifiées de « communautaires », conformément au calendrier vaccinal publié par le ministère de la santé

L'implication des professionnels de santé au travail est notamment attendue sur *trois vaccinations*

- ✓ **Diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP)** : Revaxis® à jour : recommandation calendrier vaccinal Français (HAS) : chez l'adulte : rappel tous les 20 ans : à 25 ans ; 45 ans ; 65 ans après 65 ans : rappel tous les 10 ans.
- ✓ **Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)** : *deux doses de vaccins ROR* (vaccin trivalent avec un délai minimum d'un mois entre les deux doses) nécessaires pour *chaque personne née depuis 1980*
- ✓ **Grippe saisonnière** : la **vaccination des adultes n'est pas obligatoire** mais contribue à limiter la propagation de l'épidémie de grippe, virus pouvant entraîner des conséquences graves, voire mortelles, en particulier chez les **personnes fragiles**.

Le professionnel de santé au travail **peut néanmoins décliner cette pratique**, s'il ne peut pas réaliser cette vaccination, dans les conditions de sécurité imposées par la santé publique (absence de trousse de secours adaptée... ) ou s'il estime n'avoir : **ni le temps, ni la formation, ni les moyens matériels** pour la pratiquer.

Il peut alors choisir d'orienter le travailleur vers son médecin traitant.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- ❖ Les **médecins du travail, collaborateurs-médecins, internes** et **infirmiers** de santé au travail peuvent réaliser les vaccinations nécessaires à la protection des travailleurs.

Dans le cas où le vaccin est obligatoire ou recommandé en raison de la prévention des risques professionnels, **celui-ci est pris en charge par l'employeur** [article R. 4426-6 C.Trav](#)

Dans le cas où le vaccin est sans lien direct avec l'activité professionnelle, les vaccins sont **remboursables par l'Assurance Maladie**, sur prescriptions individuelles, conformément aux règles de droit commun.

Toutefois, lorsqu'une **entreprise** souhaite mettre en place une *campagne de vaccination* (contre la grippe saisonnière par exemple), elle peut aussi faire le choix de la *prise en charge globale, à ses frais*, de l'ensemble des vaccins.

Le site de référence sur la vaccination, [Vaccination-info-service.fr](http://Vaccination-info-service.fr), permet à chacun d'accéder à des informations factuelles, pratiques et scientifiquement validées sur la vaccination aux différents âges de la vie, sur la vaccination en général ou une vaccination particulière.

**Questions-réponses : la vaccination par les services de prévention et de santé au travail Ministère Travail santé solidarités 03/2024**

## Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2024 Ministère Travail Santé Solidarités 04/2024

### ❖ Données de Santé :

**La cabine de télémedecine** est **un Dispositif Médical de classe IIA**, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

- **Bilan de santé autonome** : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, **en moins de 10 minutes** : la prise de ses constantes physiologiques : **poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls** (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), **fréquence cardiaque, température, tension artérielle.**

A cela peuvent s'ajouter **les tests visuels et d'audiométrie, analyse urines....**

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST.

**L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...) dégage ainsi du temps** : pour l'Information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention (Fiche métier) ; la traçabilité des expositions professionnelles (suivi post exposition), ainsi que pour la veille épidémiologique.



PREVENTION GAGNANTE BTP  
Performance Economique

### ❖ Téléconsultation :

#### Téléconsultation

❖ **À la suite de la loi du 02/08/2021** : une expérimentation pour 5 ans, dans 3 régions volontaires , pourra être menée pour autoriser les médecins du travail à :

- Prescrire et, le cas échéant, renouveler un arrêt de travail
- Prescrire des soins, examens ou produits de santé strictement nécessaires à la prévention de l'altération de la santé du travailleur , du fait de son travail ou à la promotion d'un état de santé compatible avec son maintien en emploi.

Cette prescription est subordonnée **à la détention d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires ou à la validation d'une formation spécialisée transversale en addictologie, en allergologie, en médecine du sport, en nutrition ou dans le domaine de la douleur.** (décret application en attente de publication)

## ❖ Visite médicale mi-carrière :

Organisée à une échéance déterminée , par accord de branche ou, à défaut, durant l'année civile du 45e anniversaire du travailleur" (article 22 Loi 02/08/2021), est **obligatoire pour le salarié en SIR.**

**Article L4624-2 à compter de fin 03/2022**

Cet examen peut éventuellement être anticipé et organisé conjointement avec une autre visite médicale , lorsque le travailleur doit être examiné par le médecin du travail deux ans avant l'échéance prévue.

Cette visite médicale a pour objectifs :

- Établir un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du travailleur, à date, en tenant compte des expositions à des facteurs de risques professionnels
- Évaluer les risques de désinsertion professionnelle
- Sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail.

***Cette visite est réalisée par le médecin du travail , mais peut aussi être réalisée par un infirmier(e) de santé au travail en pratique avancée ;*** à l'issue de la visite, il peut s'il ou elle l'estime nécessaire, orienter sans délai le salarié vers le médecin du travail

**Seul le médecin du travail :** peut proposer par écrit, après échange avec le salarié et l'employeur des mesures individuelles d'aménagement , d'adaptation , ou de transformation du poste de travail , ou des mesures d'aménagement du temps de travail , justifiées par des considérations liées à l'âge, ou à l'état de santé physique ou mental du salarié

**Le référent handicap** , obligatoire dans les entreprises supérieures à 250 salariés, *peut à la demande du salarié*, participer à cette visite médicale ( il est tenu à une obligation de discrétion à l'égard des informations à caractère personnel qu'il est amené à connaître .



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- ❖ **Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent préalablement au départ à la retraite du salarié**

**Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié**

- ❖ **Visite Fin Carrière /Suivi Post Exposition / Post Professionnel :**

**Visite fin carrière Suivi Post Exposition Suivi Post Professionnel**

**Coffreur Boiseur : SPE/SPP :**

- ✓ Poussières de bois **(47 B)**
- ✓ Huiles minérales dérivées du pétrole **(36 bis)** : exposition à des huiles minérales dérivées du pétrole : huile minérale et émulsion recyclée++ : tumeurs malignes cutanées

- ✓ **Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :**
  - Manutentions manuelles de charges : absence de recommandation actuellement
  - Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
  - Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
  - Agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées
  - Bruit : Audiométrie de fin de carrière
  - Températures extrêmes
  - Radiations UV classées « cancérogènes pour l'Homme » (groupe 1) par le CIRC travaux en extérieur



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique